Nations Unies S/2004/386



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 mai 2004
Français
Original: anglais

Lettre datée du 13 mai 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous transmettre, conformément à la résolution 1529 (2004) du Conseil de sécurité, le rapport ci-joint sur la Force multinationale intérimaire en Haïti.

Je vous serais reconnaissant de le porter à l'attention des membres du Conseil.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

04-35088 (F) 140504 140504

Annexe

Lettre datée du 12 mai 2004, adressée au Secrétaire général par le Représentant adjoint des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport d'activité de la Force multinationale intérimaire en Haïti, présenté en application du paragraphe 9 de la résolution 1529 (2004) du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir le porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
(*Signé*) James B. **Cunningham**

Pièce jointe

Rapport d'activité de la Force multinationale intérimaire en Haïti

1. Le 29 février 2004, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté sa résolution 1529 (2004) en réponse à la dégradation de la situation politique et humanitaire et des conditions de sécurité en Haïti. Il y autorisait le déploiement immédiat d'une force multinationale intérimaire pour faciliter l'instauration de conditions de sécurité et de stabilité dans la capitale haïtienne et ailleurs dans le pays.

2. Le commandant du Groupe de forces interarmées multinationales, agissant en qualité de commandant de la Force multinationale intérimaire (FMI), présente, conformément au paragraphe 9 de la résolution 1529 (2004), le rapport d'activité qui suit, portant sur une période de 60 jours.

3. Au départ, la FMI a concentré ses activités sur les villes de Port-au-Prince, Gonaïves et Cap-Haïtien et leurs environs, afin d'y assumer les fonctions énumérées au paragraphe 2 de la résolution 1529 (2004). Le 24 avril, le Groupe de forces interarmées multinationales est entré en opérations à Hinche et dans les villes de la presqu'île (dite « mâchoire ») méridionale d'Haïti, pour y améliorer les conditions de stabilité en dehors des agglomérations où l'on procédait déjà à des patrouilles. Depuis le rapport d'activité du 8 avril 2004, on a enregistré les résultats indiqués ci-dessous.

Fonction 1. Faciliter l'instauration de conditions de sécurité et de stabilité en vue de promouvoir le processus politique constitutionnel

a) Selon l'évaluation à laquelle la FMI est en train de procéder, le processus politique constitutionnel est resté sur les rails après l'amélioration spectaculaire qui a suivi l'instauration du gouvernement actuel. Celui-ci n'est pas encore totalement capable d'entretenir les infrastructures et les organismes civils dans certaines villes isolées, par exemple Hinche, Les Cayes et Jérémie.

b) La FMI continue d'assurer la sécurité immédiate de la Primature et du Palais présidentiel pour que ces installations officielles vitales puissent fonctionner sans perturbation.

Fonction2. Faciliter la fourniture d'une aide humanitaire et l'accès des travailleurs humanitaires

a) Toutes les demandes de soutien appropriées reçues des organismes humanitaires au centre d'opérations civilo-militaire ont été satisfaites. Les activités de la FMI ont contribué à l'instauration d'un climat dans lequel les organismes humanitaires se sentent assez en sécurité pour fonctionner sans protection militaire ostensible. Cependant, deux cas récents de harcèlement sur la route 300, qui relie Port-au-Prince à Hinche, montrent qu'il y a des épisodes de rupture de l'état de droit, dont la FMI s'occupera au cours de ses prochaines opérations.

b) La FMI collabore avec les organismes humanitaires, par l'intermédiaire du centre d'opérations civilo-militaire, pour faire parvenir l'aide dans les zones visées. Ses équipes des affaires civiles évaluent les besoins les plus pressants des Haïtiens et les signalent aux organismes humanitaires compétents.

c) Le centre d'opérations civilo-militaire s'est également concerté avec les autorités portuaires de Port-au-Prince pour régler les problèmes structurels qui retardent systématiquement le débarquement des fournitures humanitaires. Les démarches de passage en douane de ces fournitures ont retrouvé leur niveau d'avant la crise.

Fonction 3. Faciliter la fourniture de l'assistance à la police haïtienne et à la Garde côtière haïtienne afin de promouvoir la sécurité et les droits de l'homme

a) La composante maritime de la FMI (un détachement de Garde-côtes des États-Unis) a collaboré avec la Garde côtière haïtienne pour mettre au point un plan de formation à long terme qui permettra d'améliorer les aptitudes du personnel au service de la mer et ses compétences en matière d'arraisonnement et de navigation. Elle procède également à des patrouilles en mer de conserve avec la Garde côtière haïtienne et apporte son concours à la réparation des embarcations et des installations matérielles de celle-ci. À terme, il faudra apporter une assistance supplémentaire pour permettre à la Garde côtière de fonctionner indépendamment.

b) Les forces de la FMI continuent de patrouiller dans les agglomérations avec la police haïtienne. Ces opérations ont eu un effet direct sur le sentiment de sécurité et de retour à la normale qu'éprouve la population et permis à la police haïtienne de gagner de l'expérience.

c) La FMI, agissant en coordination avec l'ambassade des États-Unis, a mis sur pied un Programme de récompenses du Département de la défense, pour inciter les Haïtiens à fournir des renseignements sur les caches d'armes. Ce programme vient compléter les efforts entrepris antérieurement pour récupérer les armes illégales grâce à des patrouilles conjointes FMI-police haïtienne. Tout ce que fait la FMI dans ce domaine vise à aider la police haïtienne à assurer l'ordre public, à protéger le personnel de la FMI et à améliorer les conditions générales de sécurité en Haïti.

4. Nous continuons de travailler au transfert des pouvoirs à la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Les responsables de la planification de la FMI ont participé à la réunion du Southern Command Joint Inter-Agency Planning Group les 29 et 30 avril 2004, afin d'harmoniser les principes et les directives applicables à la transition et au redéploiement. Ils sont également restés régulièrement en relation et en communication avec les représentants de l'Organisation des Nations Unies afin de synchroniser les plans de l'ONU et ceux de la FMI. Nous avons demandé des officiers de liaison aux États qui participent à la force multinationale afin de rendre plus efficace le travail de planification.

5. Depuis le dernier rapport, la restauration d'un niveau acceptable de stabilité a bien avancé dans certaines régions. Les conditions se sont améliorées d'une manière générale et les opérations de la FMI ont permis aux écoles et aux marchés de tout le pays de retrouver leur niveau d'activités d'avant la crise. La présence de la FMI s'élargit dans la presqu'île méridionale afin de contrôler les rapports de reconnaissance sur les conditions qui y règnent et de montrer que la communauté internationale est résolue à maintenir la stabilité en Haïti.

Fonction 4. Favoriser la création de conditions permettant aux organisations internationales et régionales, notamment l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation des États américains, d'apporter une assistance au peuple haïtien

Comme l'indiquait son premier rapport présenté en mars, le déploiement rapide de la FMI a permis au personnel des organisations internationales et régionales, dont l'Organisation des États américains et l'Organisation des Nations Unies, de revenir travailler sur place et aux projets d'assistance de reprendre.

Fonction 5. Coordonner l'action de la Force, selon que de besoin, avec celle de la Mission spéciale de l'OEA et celle du Conseiller spécial de l'ONU pour Haïti, de façon à éviter une nouvelle détérioration de la situation humanitaire

Comme l'indiquait le premier rapport de la FMI présenté en mars, le commandant de la Force a rencontré M. John Reginald Dumas, Conseiller spécial, et les représentants de l'Organisation des États américains afin d'échanger des vues sur la situation en Haïti et sur le meilleur moyen de réaliser les objectifs humanitaires. Les pays qui contribuent à la FMI estiment que la coordination des activités des organisations internationales et régionales est d'une importance décisive si l'on veut améliorer la situation humanitaire et donner à l'assistance internationale le maximum d'effet. Ce travail indispensable se poursuit.
